

Nombre de membres en exercice : 65
Nombre de membres présents : 50
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de suffrages exprimés : 57

**COMPTE RENDU DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE VOID**

Séance du 17 novembre 2009

L'an deux mil neuf

A 20 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Maison Intercommunale, sous la présidence de monsieur Francis LECLERC, Président, Le conseil a choisi pour secrétaire Mr COMPAIN Florent.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Date de la Convocation : 03/11/2009

Date de l'affichage : 23/11/2009

Etaient présents les délégués titulaires :

LEROUX Dominique, GUELMANI Nicolas, MERCIER Arnaud, YUNG Suzanne, GOBEL Serge, DORO Christian, FURLAN Jacques, DORIDANT Franck, PETITJEAN Joël, WAGNER Dominique, FROMONT Jean-Luc, BOUCHOT Vincent, BOUCHOT Christian, CONNESSON Jean-Claude, LOUIS Alain, LEFEBVRE Marc, VAUTHIER André, GUILLAUME François, SERRIER Gilbert, PAGLIARI Armand, AUER Régis, BECK Jean-Marie, CAUDRELIER Gilles, COMPAIN Florent, CROZET René D'HABIT Daniel, MAGNETTE Jean-Marc, MAZZIER Jean-Pierre, LECLERC Francis, LEROUX Patrice, GUERBER Yves, SOGNI Patrick, POUSSING Michèle, ANTOINE Philippe, ANTONELLI Arnaud, GUETTIER Jean-Jacques, ODINOT Didier, DELOGE Robert, LAURENT Daniel, KAISER Christiane, MULLER Philippe, FRENTZ Roger, BRACONOT Bernadette, JANNOT André, GENTER Bernard, LANOIS Vincent, MARTIN Jean-Paul, SCHLISSER Marie-Thérèse, SUDAN Nina, GRISVARD Joël.

Etaient excusés :

Pouvoirs : MASSON Marcel a donné pouvoir à POUSSING Michèle, SUSSET Christine a donné pouvoir à GUETTIER Jean-Jacques, PAUL Francis a donné pouvoir à GENTER Bernard, TE DUNNE Christophe a donné pouvoir à BECK Jean-Marie, TOURET Bernard a donné pouvoir à MAZZIER Jean-Pierre, DEL MISSIER Pierre a donné pouvoir à SCHLISSER Marie-Thérèse, GUILLAUME Alain a donné pouvoir à KAISER Christiane

Etaient présent délégué suppléant sans voix délibérative : MATHIOT Eric, MATHIS Jacques, LECOMTE Thierry, MATHIOT Eric.

▪ **Petite Enfance :**

○ **Modification de la durée hebdomadaire du poste d'animatrice RAM**

Compte tenu de l'évolution du Relais Assistantes Maternelles depuis sa création en 2007, après avis favorable du bureau :

Il est proposé au conseil communautaire de modifier la durée hebdomadaire du poste d'animatrice, après avoir recueilli son accord.

Grade	durée hebdomadaire de service actuelle	durée hebdomadaire de service proposée
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	17h50	28h

Le Président est autorisé à signer les éléments qui se rattachent à ce dossier et à saisir l'avis de la commission paritaire du Centre de Gestion. *Pour : 56 Abstentions : 1*

○ **Autorisation de la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Meuse**

Compte tenu :

- de la modification statutaire qui a transféré la compétence Accueil de loisirs sans hébergement à compter de l'année 2009 à la codecom
- de la modification de durée hebdomadaire du poste de l'animatrice RAM
- de l'évolution du périmètre de notre codecom

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse pour prendre en compte ces nouveaux éléments, y compris les activités effectuées en 2009.

Adopté à l'unanimité

○ **Autorisation de signature d'une convention avec la MSA pour le co-financement du Contrat Enfance Jeunesse**

La MSA soutient les collectivités ayant un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse, en complément, au prorata des ressortissants du régime agricole sur notre territoire.

(Pour information sur notre territoire environ 7 %)

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention avec la MSA.

Adopté à l'unanimité

○ **Modification de durée hebdomadaire de poste (adaptation suivant le nombre d'élèves inscrits)**

- La démission partielle d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique discipline formation musicale, nous impose **la suppression d'un poste initialement ouvert pour 6 heures**. Et la création de deux postes :

- un de **3 heures hebdomadaire**
- un de **2 heures hebdomadaire**

- Afin de répondre au besoin, il convient d'ajuster les ouvertures de postes dans le grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique de certaines disciplines (délibération du 02/07/09).

Discipline	nombre d'heures
Atelier collectif guitare	+ 1 h
Atelier collectif Musiques actuelles	+ 2 h
Flûte	+ 30 mn (modification 10% ne nécessite pas de passage en CAP)

Le Président est autorisé à

- ❖ Présenter la modification de la durée hebdomadaire lors de la prochaine commission paritaire du Centre de Gestion
- ❖ Rémunérer des heures complémentaires à l'agent dans la période transitoire
- ❖ Signer les éléments qui se rapportent à ce dossier

○ **Proposition de tarification de stage musical et artistique ponctuel**

Vu l'organisation de stage ponctuel musical et artistique proposé par la Communauté de Communes, il convient de délibérer pour la tarification.

La durée des stages peut être variable selon leur nature. Ils se dérouleront en général sur 3 à 5 journées.

Public	Territoire Codecom Val D'Ornois, Void et Sources de L'Aire	Hors territoire
Ados, Etudiants, Demandeurs d'emplois	25 €	30 €
Adultes	50 €	60 €

▪ Transmission dématérialisée des actes pour le contrôle de légalité

Il est désormais possible pour les collectivités de transmettre les délibérations au contrôle de légalité par voie électronique. Cela nécessite l'intervention d'un prestataire agréé par l'Etat. Une première approche met en évidence l'intérêt d'un prestataire commun pour la Communauté de Communes, ses Communes membres, et les collectivités publiques du territoire.

Le Conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation et la signature du contrat de prestation.

▪ Natura 2000 :

○ Lancement et attribution du marché de prestations pour l'animation des sites

Les contrats de prestation pour l'animation des 2 sites Natura 2000 dont la communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage sont arrivés à leur terme.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la consultation et à attribuer cette mission pour :

- Le site Natura 2000 N°84 « Vallée de Meuse Secteur Sorcy-Saint-Martin »
- Le site Natura 2000 N°FR4100216 « Les Marais de de Pagny-sur-Meuse »

▪ EPAMA :

○ Modification statutaire

Il est proposé d'approuver les nouveaux statuts d'EPAMA modifiés lors du comité syndical du 30/09/2009 (statuts annexés à la délibération).

○ Travaux sur les seuils, possibilité de maîtrise d'ouvrage par EPAMA

Il est rappelé l'historique de l'étude concernant les seuils du Fleuve Meuse et les objectifs d'éventuels travaux.

Après avis du bureau et de la commission hydraulique, il vous est proposé de signer la convention avec EPAMA pour participer au financement des études d'avant projet.

Le montant prévisionnel de cette étude est 400 000€, la part de financement résiduelle s'établira à 4% à répartir entre les 4 codecoms de la manière suivante :

- **0.5 %** Codecom du Pays Commercy
- **1.16 %** Codecom du Val des Couleurs, codecom du Canton de Void et Codecom du Samiellois.

Le conseil Communautaire attire toutefois l'attention des partenaires financiers de cette opération sur l'impossibilité de faire face financièrement à la réalisation des futurs travaux. Toutefois, compte tenu des enjeux collectifs que représentent ces seuils, la codecom accepterait le principe d'une maîtrise d'ouvrage locale.

○ Signature d'un avenant au contrat de collecte et de traitement des déchets

Après avis du bureau, des Commissions d'Appel Offre et Déchets, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant avec l'entreprise BARISIEN pour assurer les prestations de collecte et de traitement sur les 5 nouvelles communes à compter du 01/01/2010.

Cet avenant reprend les conditions actuellement en vigueur pour la communauté de Communes.